

Période d'engagement 2.01.2024 au 31.12.2027

Nom de votre structure

s'engage à respecter les engagements du PACTE bois et biosourcés selon les options suivantes

Seuil d'engagement

Neuf

Or (40%)
Argent (20%)
Bronze (10%)

Réhabilitation

Or (40%)
Argent (20%)
Bronze (10%)

Surface de plancher moyenne par an

m²

m²

Périmètre

Expliciter le périmètre d'application du Pacte dans le cas où il s'applique uniquement sur une partie de votre production

Engagements novateurs

Novateur bois et biosourcés issu de récoltes françaises
Novateur bois feuillus en circuit de proximité
Novateur aménagements extérieurs dans les espaces publics

Économie circulaire : Économie circulaire, réemploi et réutilisation de matériaux
Matériaux géosourcé

Nom et coordonnées du Référent Bois dans l'organisation

Nom
Prénom
Fonction
Email
Téléphone

Avez-vous identifié des besoins, problématiques ou questionnements à aborder dans le cadre du Pacte ?

Pourquoi s'engager dans la démarche du Pacte ? Texte de 400 caractères environ pouvant être utilisé pour la communication du Pacte (communiqué de presse, site internet...)

La contribution des signataires du Pacte bois et biosourcés normand est de 2 000€. Elle permet l'accès aux visites, ateliers et accompagnement de 1er niveau

Date - Prénom NOM du Signataire Fonction

Signature

**Anne Sarah Moalic, Laure Ferrier,
Yannick Thebaut**
Signatures